

sommes en mesure de répondre à toute requête raisonnable. Comme mon honorable ami le sait, nous avons un bataillon toujours à la disposition des Nations Unies à condition que le gouvernement canadien décide qu'il va de l'intérêt du pays de participer à telle ou telle opération de l'ONU. Nous ne savons pas si l'on ferait appel à un bataillon d'infanterie. Essentiellement, le concept du maintien de la paix des Nations Unies, selon notre expérience et comme l'indique le Livre blanc, il n'y a pas deux opérations qui se ressemblent, et c'est pourquoi, au lieu de constituer une force spéciale, nous avons constaté que nous pouvions faire face à chaque situation quand elle se présente. C'est parce que nous avons des forces bien entraînées et bien équipées que nous pouvons en tirer les hommes possédant la formation particulière nécessaire à un moment donné. Cela resterait vrai, j'en suis sûr, s'il s'agissait du personnel auxiliaire, d'un bataillon d'infanterie ou de quelque chose de ce genre. Il serait presque impossible de prévoir la participation de tel individu, de telle unité ou sous-unité tant que les véritables exigences ne seraient pas connues. J'espère que mon honorable ami me comprendra.

• (3.40 p.m.)

Quant à la réorganisation du commandement mobile, elle s'annonce très réussie. Mon honorable ami le sait, il s'agit d'une réorganisation d'envergure et il faudra bien des années pour la parachever. En d'autres termes, il faudra plusieurs années pour acquérir les machines et le matériel nécessaires à l'ensemble des forces, pour former les troupes à leur maniement et pour leur donner les meilleures aptitudes opérationnelles. Pendant cette période, elles apprennent à la maintenir et à l'accroître, mais je crois que nous atteindrons un palier supérieur d'efficacité dans trois ou quatre ans, vers 1970 ou peu après.

C'est le temps qu'il faudra, vu les délais requis pour acheter le matériel, le remettre aux diverses formations, établir le programme nécessaire pour entraîner les troupes à la maîtrise totale de chaque article d'équipement. Je pense donc que notre capacité élevée actuelle ne cessera d'augmenter pendant, mettons, toute la période quinquennale, mais nous atteindrons un nouveau sommet d'efficacité militaire dans quatre ou cinq ans.

M. Winch: Monsieur le président, une question supplémentaire. Je remercie le ministre de sa réponse. La situation évolue de nos jours avec une vitesse prodigieuse. La crise au Moyen-Orient a éclaté très vite et a occasionné une guerre qui n'a duré que six jours.

[L'hon. M. Hellyer.]

Les Nations Unies examinent présentement, au niveau diplomatique, l'ensemble des événements au Moyen-Orient. Voilà qui m'inspire la question que je vais poser.

La Chambre s'ajournerait jusqu'au 25 septembre, ce qui nous donnerait des vacances de deux mois et demi environ. Je suis heureux de voir ici le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pendant que je pose cette question au ministre de la Défense nationale. A un moment où la situation est si instable, où nous ne pouvons prévoir du jour au lendemain, voire d'une semaine à l'autre, ce qui se passera au Moyen-Orient ou quelles décisions émaneront de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est ajournée pour une semaine ou du Conseil de sécurité des Nations Unies, si cet organisme prend une décision qui implique une demande d'aide militaire au Canada, le gouvernement y répondra-t-il sans consulter le Parlement ou rappellera-t-il les députés si une telle demande est faite? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale savent certainement de quoi je parle. Si nous ajournons jusqu'au 25 septembre, compte tenu de la marche rapide des événements actuellement — Dieu sait qu'ils se produisent rapidement — et que l'Assemblée générale des Nations Unies décide de demander l'aide militaire du Canada, le gouvernement répondrait-il à cette demande durant l'intersession ou obtiendrait-il l'autorisation du Parlement?

L'hon. M. Hellyer: C'est une question hypothétique, monsieur le président.

M. Winch: Mais elle est importante.

L'hon. M. Hellyer: Je conviens avec mon ami qu'elle est importante. Si l'on réclamait des troupes supplémentaires pour venir se joindre à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, je suis convaincu que nous pourrions régler l'affaire rapidement sans être obligés de convoquer le Parlement. Si, d'autre part, la requête entraînait l'envoi d'un nombre plus important de militaires, il serait nécessaire de convoquer le Parlement immédiatement pour ratifier la mesure prise par le pouvoir exécutif.

Cette politique a été exposée clairement par M. St-Laurent, je crois, et réitérée depuis lors par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et peut-être aussi par moi-même, à la Chambre. Je puis assurer à mon honorable ami que si l'exécutif prenait une mesure comportant un apport considérable qui dépasserait la portée du mandat actuel, nous nous croirions obligés de convoquer immédiatement le Parlement.